

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
FONTENOY-AINGERAY-SEXEY
SIS-FAS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL SYNDICAL
Du 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, le Comité syndical du SIS FAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THOUVENOT Nathalie.

Etaient présents titulaires : M. DESALME Etienne, Mme JEZEQUEL Valérie, M. LALLEMANT Xavier, M. NOEL Remy et Mme THOUVENOT Nathalie,

Etaient présents suppléant (e/s) : M. COTTRELLE Sylvain, Mme WINIARSKI Patricia

Présents à titre consultatif : M. FONTAINE André, maire de AINGERAY et Mme HENRION Martine, Maire de Bois-de-Haye

Absent(e/s) : Mme MILLET Marie (Titulaire), M. DUROUCHARD Damien (suppléant) ; M. MARCHAL Thierry (Suppléant), M. PARISSE Aurélien (suppléant) et M. VIARD Fabien (suppléant) ;

Mme MILLET Marie (titulaire) est remplacée par Mme WINIARSKI Patricia (suppléante)

Nombre de conseillers en exercice : 6 – de présents : 5- de votants : 6

OBJET : TARIFS PERISCOLAIRE

Mme THOUVENOT propose de revoir les tarifs du périscolaire à la suite des hausses des différentes charges, notamment aux deux augmentations du SMIC qui ont engendrées des coûts supplémentaires destinées aux personnels.

L'ensemble des membres présents décident d'augmenter les tarifs comme suit.

GARDERIE

• Tarifs garderie : lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Quotient familial de 0 à 800	Quotient familial supérieur à 800
Accueil du matin de 07h15 à 08h20	
2.60 €	2.80 €
Garderie du soir de 16h20 à 18h30 (goûters inclus)	
4.90 €	5.10 €

• Garderie du soir

Pour tous retards et tous les quarts d'heure, une facturation de 10 € sera exigée aux parents qui viendraient chercher leurs enfants après l'heure de fermeture de garderie.

CANTINE

• Restauration du midi : Cantine + 1h de garde inclus

Quotient familial de 0 à 800	Quotient familial supérieur à 800
6.90 €	7.10€

• Non inscription à un repas de cantine

Le repas sera facturé 2 fois si les parents oublient d'inscrire leurs enfants à la cantine et s'il y a un retard d'inscription.

MERCREDI RECREATIFS

• Accueil du mercredi repas inclus :

Quotient familial de 0 à 800	Quotient familial supérieur à 800	Autres régimes (MSA)
Accueil mercredi matin (07h15 -> 13h30) ou mercredi après-midi (12h00 - 18h30)		
18 €	19 €	21€
Accueil mercredi journée (07h30 -> 18h30)		
23 €	24€	26€

Il est à noter qu'il sera déduit 2 € sur les tarifs à partir de 2 enfants.

Les nouveaux tarifs seront mis en place à partir du mardi 22 avril 2025, après les vacances de Pâques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du SIS FAS APPROUVENT la nouvelle tarification ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10/12/2024

**La Présidente
Nathalie THOUVENOT**

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Sous-Préfecture
de Toul le 06/03/2025
et publication ou notification du 06/03/2025

